

Commune de Wellin

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4 – Objectifs de développement



Mars 2018

Table des matières

1.	LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL	1
2.	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	2
2.1.	DEFI 1 : EN 2027, WELLIN AURA REUSSI UN DEVELOPPEMENT PRESERVANT LE CADRE DE VIE ET VALORISANT LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BATI	2
2.2.	DEFI 2 : EN 2027, WELLIN AURA REUSSI UN DEVELOPPEMENT FAVORISANT UNE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE INTEGREE, HARMONIEUSE ET EQUILIBREE.....	17
3.	LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES	28
3.1.	MISE EN RELATION AVEC LA 1 ^{ERE} ODR (2006).....	28
3.2.	MISE EN RELATION AVEC LE GROUPE D'ACTION LOCALE « ARDENNE MERIDIONALE » (2015).....	30
3.3.	MISE EN RELATION AVEC LES DOCUMENTS OPERATIONNELS	32
4.	LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	33

Table des illustrations

TABEAU 1 : TABEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PCDR DE 2006 ET DU PCDR DE 2017	28
TABEAU 2 : LIENS ENTRE LE PCDR ET LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	32

Méthodologie

L'élaboration des objectifs de développement du PCDR de Wellin s'est fondée sur le diagnostic partagé du territoire qui a permis d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire communal et de dégager une série d'**enjeux**.

Ces enjeux ont été débattus en CLDR, débat qui a permis de cibler les enjeux principaux et prioritaires pour un développement souhaité, cohérent et durable.

La vision stratégique a été déclinée en **10 objectifs de développement**, structurés selon **2 défis** mettant en évidence la ressource majeure du territoire pour le premier (cadre de vie et richesse du patrimoine) et la problématique principale pour le second (situation socio-économique) :

- **Défi 1 : En 2027, Wellin aura réussi un développement préservant le cadre de vie et valorisant le patrimoine naturel, paysager et bâti.**
- **Défi 2 : En 2027, Wellin aura réussi un développement favorisant une évolution démographique et économique intégrée, harmonieuse et équilibrée.**

La CLDR a également souhaité mettre l'accent sur la communication et la participation via l'inscription d'un fil rouge :

- **Améliorer la communication, mobiliser tous les acteurs et renforcer les partenariats locaux et supra-locaux.**

En effet, aux différentes étapes clés du PCDR, un manque, ou même parfois une absence, de communication de l'administration communale vers les associations, les citoyens, les entreprises mais également entre les citoyens et associations a été mis en évidence. Il s'agit donc là d'un élément à prendre en considération systématiquement.

Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs **projets matériels et immatériels**.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité. La numérotation doit donc être uniquement considérée pour faciliter la lecture et la compréhension de la stratégie.

Afin de permettre une **évaluation continue** de la stratégie de développement, chaque objectif est accompagné d'indicateurs d'évaluation.

Pour chaque objectif de développement, sont donc mentionnés :

- o La justification en lien avec le diagnostic partagé.
- o La description de l'objectif (ambitions).
- o Les effets multiplicateurs.
- o Les indicateurs d'évaluation.
- o La prise en compte du développement durable.
- o Les projets.

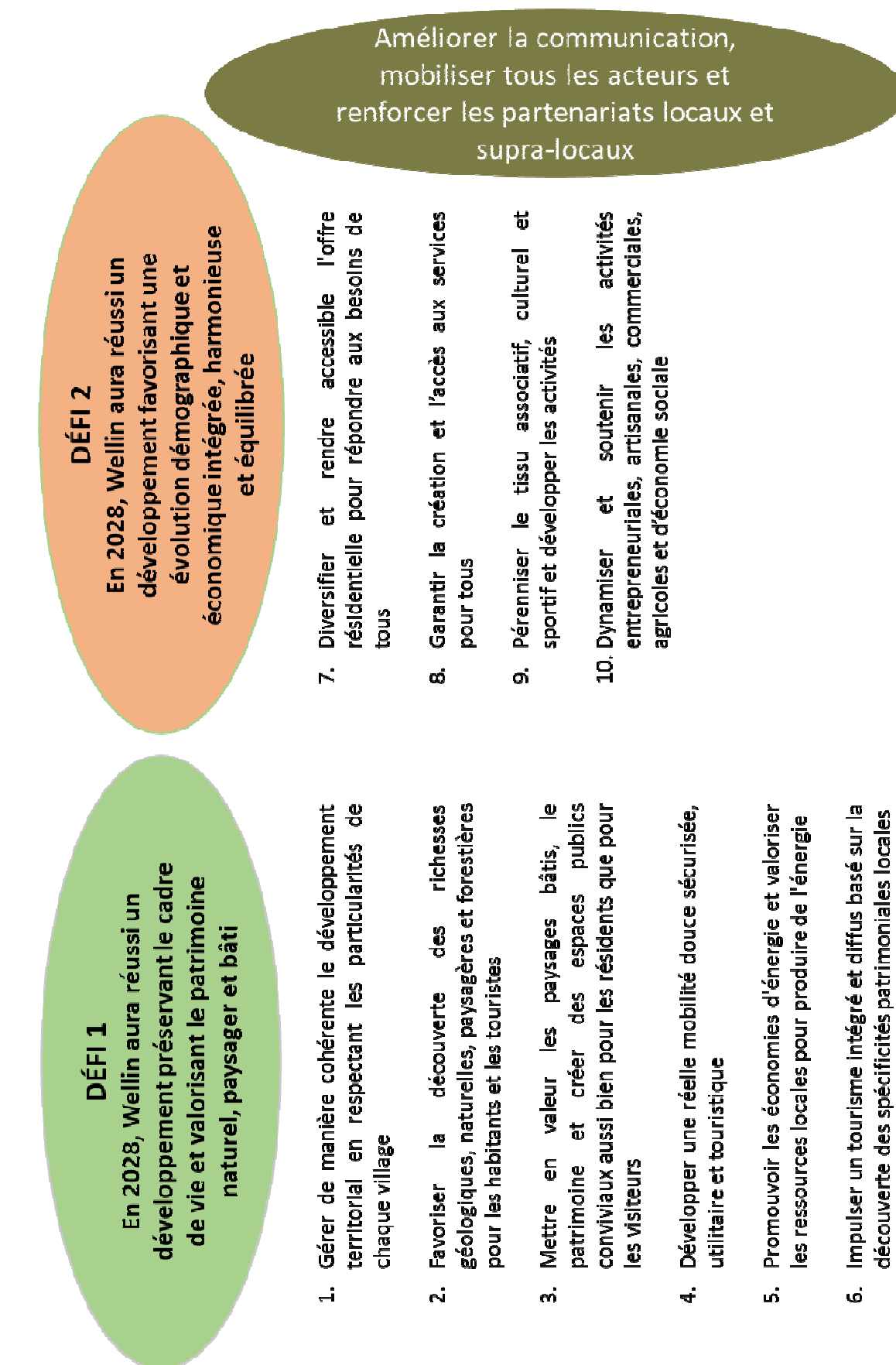
Sont également indiqués les recommandations de la CLDR formulées à la commune ou à d'autres structures. Ces dernières sont issues de la hiérarchisation et du tri de l'ensemble des idées émises tout au long de l'opération de développement rural. La CLDR a donc jugé qu'il ne s'agissait pas à proprement parler de projets mais d'indications ou de directions souhaitées à soumettre à l'autorité (invitation à porter une attention particulière sur les sujets concernés).

Pour chaque objectif, un graphique permet de visualiser son impact sur les piliers du développement durable. Pour ce faire, les cotations suivantes ont été appliquées :

- o 0 : l'objectif ne participe pas au pilier du développement durable.
- o 1 à 2 : l'objectif participe un peu au pilier du développement durable.
- o 3 à 5 : l'objectif participe moyennement au pilier du développement durable.
- o 6 à 8 : l'objectif participe correctement au pilier du développement durable.
- o 9 à 10 : l'objectif participe très fort au pilier du développement durable.

Dans un souci de cohérence globale, la stratégie de développement est mise en relation avec les autres politiques communales ou supra-communales, plus particulièrement le 1^{er} PCDR, le plan de développement stratégique du GAL « Ardenne Méridionale » et les autres plans et programmes opérationnels.

1. La stratégie de développement en un clin d'œil



2. Les objectifs de développement

2.1. Défi 1 : En 2027, Wellin aura réussi un développement préservant le cadre de vie et valorisant le patrimoine naturel, paysager et bâti

Le 1^{er} défi concrétise la volonté communale de mener un développement démographique, économique, touristique, etc. qui prend en compte et respecte la ressource majeure du territoire, à savoir son cadre de vie et son patrimoine.

Pour cela, l'accent sera plus particulièrement mis sur :

- o Le développement territorial.
- o Le patrimoine géologique, naturel, paysager et forestier.
- o Le patrimoine bâti.
- o La mobilité lente.
- o L'énergie.
- o Le tourisme diffus.

Objectif 1
Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

Le territoire communal offre un important potentiel foncier en lien avec le plan de secteur, principalement en zone d'habitat à caractère rural. Actuellement, le développement est généralement laissé à l'initiative des propriétaires privés.

Cependant, la commune mène ou a mené différentes actions ciblées pour gérer au mieux certaines portions de son territoire : PCA « Gilson » au cœur de Wellin, PCA pour l'extension de la zone d'activités économiques, RGBSR, etc. Toutefois, on peut regretter l'absence d'une vision d'ensemble sur l'aménagement et le développement territorial.

Pour les habitants, le potentiel foncier doit avant tout être géré de manière cohérente avec une mobilisation concertée et parcimonieuse.

La CLDR est toutefois bien consciente de la nécessité d'un développement urbanistique raisonné et durable : densification des cœurs de village, renforcer les entités offrant des services, etc.

La description de l'objectif (ambitions)

Pour cet objectif, l'ambition de la commune est de mettre en place une politique globale de gestion du territoire qui sera traduite dans un schéma de développement communal. Ce dernier fixera des options concourant à un développement territorial durable.

Les spécificités du territoire seront protégées, sauvegardées et mises en valeur : renforcement du centre de Wellin, valorisation de la fonction touristique de certains villages comme Sohier, etc.

L'évolution du bâti sera encadrée en proposant un équilibre entre, d'une part, actions de rénovation et de réhabilitation et, d'autre part, nouvelles urbanisations et nouveaux quartiers.

Cet objectif rentre également en concordance avec le défi 2 « Organiser un développement démographique et économique harmonieux et intégré préservant la qualité du cadre de vie » et également le fil rouge conducteur « Mettre en place des actions de communication et de participation citoyenne ».

Les effets multiplicateurs

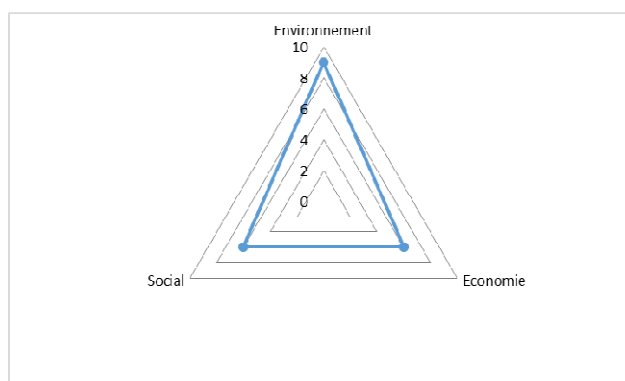
- o Maîtriser les coûts de mise en place des équipements.
- o Concentrer le développement de l'habitat par rapport aux services et à la mobilité.
- o Reconvertir les sites abandonnés et éviter les chancres.
- o Préserver la qualité paysagère.
- o Sauvegarder les noyaux bâtis villageois.
- o Favoriser le développement durable.
- o Offrir un cadre de vie attractif.
- o Réduire les émissions de CO₂.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Mise en œuvre du schéma de développement communal	Commune	A réaliser dans les 10 ans
Densification du centre de Wellin	Commune	Concrétisation de 3 initiatives publiques d'ici 2027

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement vise plus spécifiquement le pilier « environnement » mais prend également très largement en considération les piliers « économie » et « social ».



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	/
1	/
2	- o Réalisation d'un schéma de développement communal - o Création d'un nouveau quartier innovant avec des logements intergénérationnels - o Aménagement du parking de la rue Fort-Mahon
3	o Etude sur le devenir de la zone d'activité économique de Chanly et mise en œuvre

Recommandations de la CLDR à la commune ou à une autre structure
o Réalisation d'un guide communal d'urbanisme - Aides aux procédures

Objectif 2

Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

L'environnement de Wellin est largement influencé par son positionnement particulier à la frontière entre la Famenne et l'Ardenne tout en étant traversé par la bande calestienne, cette dernière étant tout à fait spécifique. Il en résulte que le territoire communal se caractérise par une très grande qualité environnementale : patrimoine naturel, paysager, etc. Les ressources naturelles (eau, forêt, sous-sol, etc) sont également une très grande richesse du territoire.

Un grand nombre d'acteurs participent activement à la mise en valeur du patrimoine naturel : Naturalistes de la Haute-Lesse, Natagora, DNF, Geopark, Contrat de rivière de la Lesse, etc.

Consciente de la fragilité de cet environnement mais également de l'atout qu'il constitue, la population souhaite une meilleure mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel pour les habitants mais également pour les touristes.

La qualité de l'environnement est sans conteste une opportunité de développement et est un facteur d'attractivité à mettre en valeur. Il convient, certes de le mettre en valeur par toute une série d'actions, mais également de le protéger. Il est donc impératif de préserver un équilibre entre environnement et développement.

Couvrant plus de la moitié du territoire communal, la forêt constitue une richesse importante et joue différents rôles (économique, social et récréatif, écologique, etc). La population souhaite ici une gestion équilibrée de la forêt : équilibre écologique, équilibre cynégétique, équilibre touristique, etc.

La description de l'objectif (ambitions)

L'ambition de la commune est de protéger son important patrimoine géologique, naturel, paysager et forestier mais également de le faire connaître et de le mettre en valeur. L'image « nature » de la commune sera donc renforcée par la valorisation de ces ressources locales.

Il s'agira également de valoriser les partenariats existants et de coordonner les nombreux acteurs dans le but d'amplifier les actions menées dans une vision cohérente d'ensemble.

La mise en valeur de ces richesses aura pour effet de développer un tourisme vert et diffus à l'échelle du territoire communal.

En lien avec le défi 2, cet objectif doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants mais également pour les acteurs économiques.

Enfin, si l'on se réfère au fil rouge conducteur, la connaissance du patrimoine est un préalable pour mener des actions de protection et de valorisation. Il s'agira donc de sensibiliser la population à la protection de l'environnement (communication).

Les effets multiplicateurs

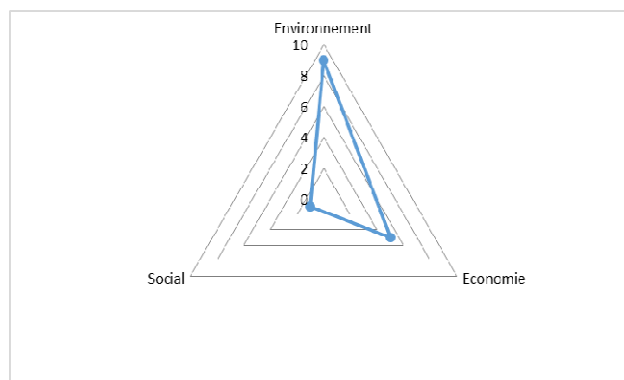
- o Réduire les pollutions au sens large du terme.
- o Favoriser un cadre de vie de qualité.
- o Dégager une prise de conscience de la qualité de l'environnement.
- o Faire reconnaître les richesses de Wellin.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre d'actions de communication vis-à-vis des richesses environnementales	Commune	Au moins 2 actions tous les ans
Nombre de sites géologiques, naturels, paysagers ou forestiers rendus accessibles au public	Commune	Au moins 1 site par an
Augmentation de la fréquentation de l'Office du Tourisme	Office du Tourisme	+ 25 %

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement répond au pilier « environnement » du développement durable par la préservation des ressources naturelles mais permet également un renforcement de l'attractivité touristique (pilier « économie »).



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	- o Création d'un circuit de geocaching sur un sentier balisé existant le long de l'eau, la Lesse en particulier - o Accompagnement des petits propriétaires forestiers au niveau de la valorisation de leurs parcelles - o Valorisation de la carrière de Gongon
1	o Préservation, mise en valeur, développement et organisation d'actions de communication sur les richesses de Wellin, en particulier la Calestienne et les forêts subnaturelles
2	o Création d'un label (trans)communal valorisant le bois/chêne local
3	/

Recommandations de la CLDR à la commune ou à une autre structure
o Incitation des particuliers et collectivités à la création de vergers, mares, etc. pour favoriser la biodiversité

Objectif 3

Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

A l'instar de l'environnement naturel et paysager, l'environnement bâti recèle une très grande qualité : noyaux villageois, éléments du patrimoine, sites archéologiques, Sohier repris comme un des plus beaux villages de Wallonie, etc. Toutefois, on peut regretter ici sa faible prise en compte : pas ou pratiquement pas de statut de protection, très faible mise en valeur, manque d'entretien, etc.

De plus, ce patrimoine est bien souvent privé et les possibilités d'actions publiques restent limitées. Dès lors, il est impératif de sensibiliser à la conservation des caractéristiques architecturales du patrimoine au sens large du terme afin qu'il conserve son identité et son intégration.

Il en résulte que ce patrimoine risque d'être mis à mal au fil du temps par des développements non intégrés. Il pourrait également jouer un rôle plus important dans l'attractivité du territoire (habitants, touristes, entreprises, etc.).

La description de l'objectif (ambitions)

A travers la concrétisation de cet objectif, la commune souhaite réaliser des aménagements d'espaces publics afin qu'ils deviennent de véritables espaces de convivialité.

Le bâti ancien et le patrimoine seront réaffectés et réhabilités pour concourir à la qualité des cœurs de village.

Cette mise en valeur permettra de développer un tourisme vert et diffus à l'échelle du territoire communal.

En lien avec le défi 2, le cadre de vie doit devenir une image de marque pour Wellin et ainsi renforcer l'attractivité du territoire.

Enfin, en lien avec le fil rouge conducteur, les habitants et les touristes seront sensibilisés à la qualité intrinsèque du patrimoine bâti.

Les effets multiplicateurs

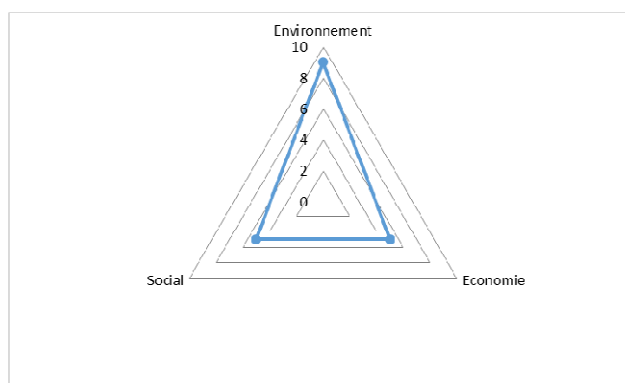
- o Préserver la qualité paysagère.
- o Réaffecter et reconvertir le bâti ancien.
- o Faire connaître le patrimoine bâti.
- o Offrir un cadre de vie attractif.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Organisation d'évènements au sein des espaces publics villageois	Commune	Au moins 2 évènements supplémentaires tous les 5 ans
Actions publiques de rénovation de patrimoine bâti	Commune	Au moins 1 tous les deux ans

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement répond principalement au pilier « environnement » (préservation et mise en valeur du patrimoine bâti) mais permet également un renforcement de l'attractivité touristique (pilier « économie »). Il a également des incidences positives sur le pilier « social » par la mise en valeur des cœurs de village.



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	/
1	/
2	- o Aménagement des bords de Lesse à Chanly - o Aménagement de la zone de loisirs contiguë à la maison rurale de Lomprez - o Aménagement de l'espace public de Froidlieu
3	- o Réaffectation de l'église de Fays-Famenne - o Aménagements conviviaux sur la Grand place de Wellin - o Aménagement de deux espaces publics à Halma (église et lotissement « Nanwet »)

Objectif 4

Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

La mobilité lente (hormis touristique) est faiblement développée. Il n'existe pas en effet de liens entre et vers les lieux polarisateurs : services, emplois, etc. Les habitants pointent également un sentiment d'insécurité routière, plus spécialement pour les usagers faibles.

La description de l'objectif (ambitions)

Par cet objectif, la commune ambitionne de faciliter les déplacements doux par la réalisation d'infrastructures spécifiquement destinées aux usagers lents, également dans une perspective d'utilisation quotidienne. La part modale de la voiture se verra donc diminuée.

Ces infrastructures s'inscriront dans un contexte transcommunal par la connexion vers les réseaux existants et projetés autour de Wellin. Elles permettront également d'attirer de manière diffuse les touristes.

Par ailleurs, elle souhaite également répondre aux attentes des habitants en matière de sécurité routière en luttant contre le phénomène d'insécurité routière.

En lien avec le défi 2, une diversité de publics sera visée : du plus jeune au plus âgé, de l'habitant au visiteur.

Enfin, une sensibilisation à l'utilisation d'autres modes de déplacements sera réalisée par une communication ciblée auprès des habitants et des visiteurs pour faire évoluer les pratiques et changer les habitudes de déplacement.

Les effets multiplicateurs

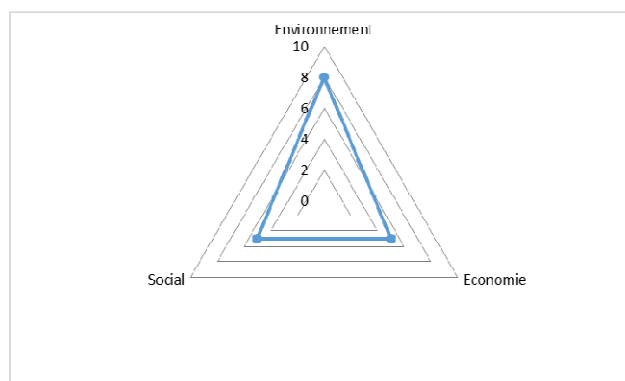
- o Soutenir les initiatives privées.
- o Réduire les émissions de CO₂ (en lien avec le PAED).
- o Développer l'activité touristique.
- o Connecter la commune de Wellin aux réseaux existants.
- o Offrir un cadre de vie attractif.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Part modale des enfants de moins de 12 ans domiciliés dans la commune se rendant à l'école par un mode doux (marche ou vélo)	Commune Enquête	Au moins 50 % des enfants à l'horizon 2027
Ouverture vers les réseaux RAVeL voisins	Commune	Au moins 2 connexions transcommunales
Diminution du nombre d'accidents impliquant un usage faible	Zone de police	Diminution de 25 %

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement s'inscrit pleinement dans le pilier « environnement » du développement durable en promouvant la mobilité douce mais vise également d'une certaine façon les piliers « économie » et « social ».



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	/
1	- o Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal - o Aménagement de points noirs en matière de sécurité routière dans la commune
2	- o Aménagement et sécurisation des abords de l'école de Lomprez - o Aménagement des espaces publics autour de l'église de Lomprez
3	- o Soutien aux initiatives privées de déplacements alternatifs - o Amélioration du système de dépose-minute de l'école Saint-Joseph à Wellin

Recommandations de la CLDR à la commune ou à une autre structure
o Création d'une plateforme de co-voiturage à destination des habitants de la commune

Objectif 5
Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

Parallèlement à la réalisation du PCDR, la commune de Wellin a décidé d'initier une politique énergétique, par la signature prochaine de la Convention des Maires. Cette dernière devra permettre à la commune de mettre en place un véritable plan d'actions coordonnées visant la performance et l'amélioration énergétique.

La CLDR a confirmé la mise en place de liens entre ces projets énergétiques et le PCDR, sans pour autant mener une réflexion approfondie qui pourrait faire doublon à celle menée dans le PAED.

Par ailleurs, une attention particulière devra bien entendu être portée à la question énergétique dans l'ensemble des projets inscrits au PCDR.

La description de l'objectif (ambitions)

La mise en œuvre de cet objectif se traduira plus particulièrement dans la concrétisation du PAED.

Par ce biais, la commune souhaite diminuer sa consommation énergétique et sa dépendance au pétrole et poursuivre le développement du recours aux énergies renouvelables. Elle verra ainsi sa facture énergétique diminuer.

Elle montrera également l'exemple, ce qui aura pour effet recherché d'inciter les citoyens, entreprises et collectivités à mettre eux aussi en place des initiatives énergétiques. Des efforts de communication (fil rouge conducteur) seront réalisés auprès de la population pour faire connaître les possibilités existantes en matière énergétique.

En lien avec le défi 2, cet objectif vise à participer à un développement économique basé sur les ressources locales.

Les effets multiplicateurs

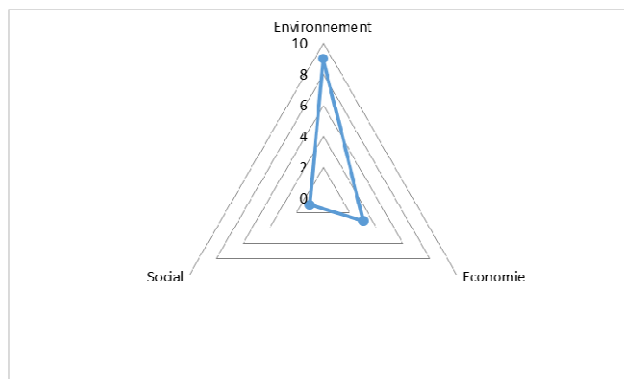
- o Réduire les émissions de CO₂.
- o Améliorer l'efficacité énergétique.
- o Sensibiliser la population au développement durable.
- o Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Commune PEP'S Lux	Diminution de 35 % des émissions de CO ₂ à l'horizon 2027

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement répond au pilier « environnement » (diminution des émissions de gaz à effet de serre) mais également au pilier « économie » (réduction de la facture énergétique).



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	o Engagement d'un employé administratif en charge de l'énergie
1	/
2	o Remplacement de véhicules privés et communaux par des véhicules électriques avec installation de bornes de recharge
3	o Organisation d'actions de sensibilisation et de communication sur l'énergie o Développement de projets énergétiques utilisant des sources renouvelables o Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, tertiaires, industriels et agricoles o Incitation des Wellinois à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements et à utiliser une énergie verte o Mise en place d'une centrale d'achats citoyenne axée sur l'énergie o Incitation des citoyens au covoiturage et à l'éco-conduite

Objectif 6

Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

Le territoire communal recèle de nombreux atouts touristiques : à proximité d'une région et de pôles touristiques, environnement et cadre de vie, promenades, artisans, activités folkloriques, patrimoine historique, etc. Toutefois, ces atouts sont similaires à ceux rencontrés sur les communes voisines et que Wellin ne se démarque donc pas à ce niveau.

On peut qualifier ces différents atouts de potentiel non (pleinement) exploité. En effet, à l'heure actuelle, les retombées du tourisme restent limitées : peu d'emplois, faible développement de l'horeca, peu de diversité dans les logements touristiques (essentiellement des gîtes non reconnus et des secondes résidences), etc.

Or, le tourisme est indéniablement une source potentielle de développement mais qui doit rester intégré, diffus et basé sur la valorisation des ressources locales que sont les paysages, la forêt, la nature, le patrimoine, etc.

La description de l'objectif (ambitions)

Pour cet objectif, l'ambition de la commune est d'augmenter l'attractivité touristique du territoire. Le développement touristique sera axé sur le patrimoine et les ressources locales par leur mise en valeur.

Dans cette perspective également, les efforts en matière d'accueil des touristes seront poursuivis et de nouvelles « attractions » (activités et infrastructures) à destination des touristes seront créées, complémentaires à la valorisation des existantes.

Il s'agit également de coordonner les nombreux acteurs touristiques pour créer des synergies et amplifier la résonance des actions menées.

En lien avec le défi 2, une image positive du territoire communal sera mise en avant, ce qui sera favorable à un développement démographique et économique intégré.

Enfin, dans le cadre du fil rouge conducteur, les habitants et les touristes seront sensibilisés à la qualité intrinsèque du patrimoine bâti, naturel, paysager, folklorique, etc.

Les effets multiplicateurs

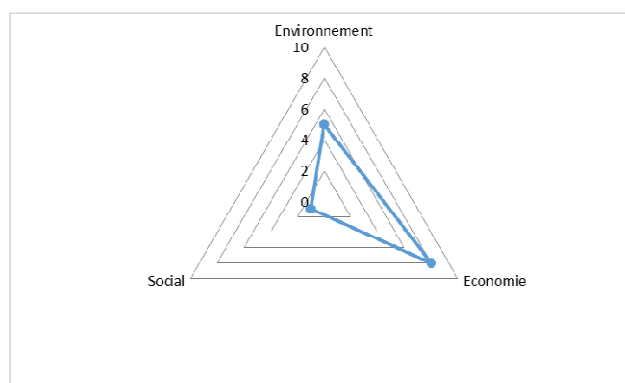
- o Capturer une partie des flux touristiques.
- o Renforcer le rôle touristique de certains villages (par exemple Sohier).
- o Améliorer l'image et la visibilité de Wellin.
- o Soutenir les initiatives privées (notamment en matière d'hébergement).
- o Développer l'emploi local.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Fréquentation de l'Office du Tourisme	Office du Tourisme	Augmentation de 25 % en dix ans
Nombre de nuitées	STATBEL	6.000 nuitées en 2027
Organisation d'évènements touristiques gérés par l'Office du Tourisme	Office du Tourisme	1 tous les 2 mois

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement répond principalement au pilier « économie » par le développement de l'activité touristique. La mise en valeur des spécificités patrimoniales jouent également sur le pilier « environnement ».



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	/
1	- o Amélioration de la visibilité et de la promotion touristique de Wellin (positionnement axé sur la région) - o Création de circuits thématiques
2	o Aménagement des bords de Lesse à Neupont
3	- o Aménagement/entretien/renforcement de l'accueil touristique à la sortie de l'E411 - o Développement du potentiel touristique de Sohier et mise en œuvre - o Création d'un parc ludique et didactique transcommunal - o Soutien à l'installation d'Horeca à Sohier - o Création d'une zone de baignade à Chanly

Recommandations de la CLDR à la commune ou à une autre structure
o Organisation de formations en langues pour les acteurs touristiques voire économiques au sens large

2.2. Défi 2 : En 2027, Wellin aura réussi un développement favorisant une évolution démographique et économique intégrée, harmonieuse et équilibrée.

Le 2^{ème} défi traduit la volonté communale de pallier à l'évolution socio-économique mitigée et de contrer les perspectives futures peu encourageantes par la mise en place d'actions favorables à une reprise du développement démographique et à la poursuite du développement économique.

Pour cela, l'accent sera plus particulièrement mis sur :

- o Le logement.
- o Les services.
- o La vie associative, culturelle et sportive.
- o L'économie et l'emploi.

Objectif 7

Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

Pour les habitants, le logement constitue sans conteste un axe de travail important pour renforcer l'attractivité territoriale. L'évolution des composantes démographiques nécessite en effet de mener une réflexion sur le renforcement et la diversification des logements : logements pour jeunes ménages, logements pour familles monoparentales, logements pour personnes âgées, etc.

La faible pression foncière et le coût de l'immobilier abordable mis en évidence dans le cadre de l'analyse socio-économique doivent être nuancés. En effet, la population estime que l'augmentation des prix de l'immobilier est assez conséquente et peut être synonyme de difficulté d'acquisition pour certains habitants.

La description de l'objectif (ambitions)

Pour cet objectif, l'ambition de la commune est de faciliter l'accès au logement en répondant aux besoins de tout un chacun : jeunes, aînés, familles monoparentales, etc.

L'offre en logements sera donc développée mais de manière intégrée. Un équilibre sera donc trouvé entre réaffectation du bâti existant et développement de nouveaux projets tout en veillant à préserver le cadre de vie (en lien avec le défi 1).

Toutefois, préalablement, la priorité sera d'augmenter les possibilités de mener des opérations foncières publiques par l'acquisition de terrains.

Enfin, en lien avec le fil rouge conducteur, la commune communiquera pour faire connaître les possibilités de logements.

Les effets multiplicateurs

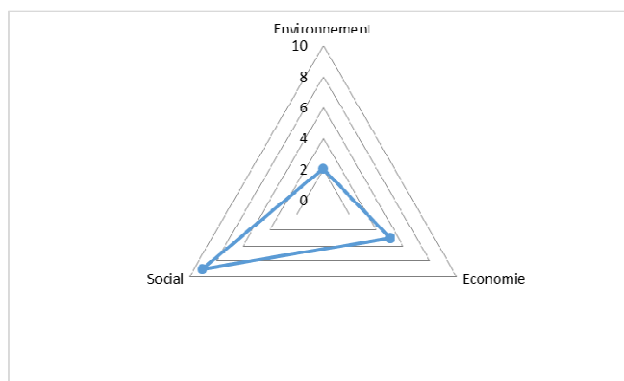
- o Offrir des alternatives pour le maintien à domicile des personnes âgées.
- o Dynamiser l'évolution démographique.
- o Lutter contre la pression foncière.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Augmentation de la population	Commune	Au moins 5 % dans 10 ans
Nombre de logements publics ou assimilés	Commune	Au moins 15 logements reconnus d'ici 2027

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement vise bien entendu le pilier « social » par la prise en compte des besoins de l'ensemble des composantes de la population en matière de logements. Il aura cependant aussi des retombées indirectes intéressantes pour le pilier « économie ».



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	/
1	o Réalisation d'opérations foncières pour augmenter le potentiel de logement
2	o Création de logements adaptés aux aînés o Création de logements intergénérationnels o Création de logements tremplins
3	/

Objectif 8

Garantir la création et l'accès aux services pour tous

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

Pour une commune de cette taille, Wellin offre de nombreux services à la population que ce soit pour les enfants ou pour les aînés. Les habitants mettent également en avant la complémentarité et les synergies entre les différents services communaux et paracommunaux ainsi que leur dynamisme.

Toutefois, la population a ciblé un manque d'infrastructures et d'activités à destination des jeunes (adolescents) et également, même si cela est plus nuancé, pour les jeunes enfants (de 2,5 à 5 ans).

La présence d'un enseignement de qualité est également un atout. Cependant, la baisse de fréquentation de l'école communale de Lomprez interpelle les habitants.

L'accueil de la petite enfance est également un sujet important. En effet, la nouvelle crèche communale permet d'augmenter en 2017 la capacité d'accueil mais il conviendra de vérifier, à terme, si elle permet de répondre totalement aux besoins.

La question de l'accessibilité est également apparue comme cruciale. En effet, le territoire communal bénéficie d'une très bonne accessibilité (auto) routière mais c'est loin d'être le cas pour les transports en commun (par exemple pas de liaison vers le pôle de référence de Libramont). L'absence de mobilité alternative à la voiture constitue donc un frein au développement du territoire communal.

Pour la population, la marge de manœuvre communale reste limitée. Il s'agit avant tout de proposer des pistes de solution ou de soutenir des initiatives particulières, la voiture restant malheureusement incontournable pour une commune comme Wellin.

Ces réflexions sont d'autant plus importantes que les mutations socio-économiques vont engendrer des besoins supplémentaires, notamment en lien avec le vieillissement de la population, mais aussi qu'il est nécessaire d'offrir des services adaptés pour maintenir la population sur place. Le fait d'attirer de nouveaux habitants est d'autant plus primordial pour la viabilité voire le maintien des services.

La description de l'objectif (ambitions)

L'objectif général est de renforcer les services offerts à la population et d'en améliorer l'accessibilité (d'un point de vue de la mobilité mais également de la connaissance en lien avec le fil rouge conducteur).

Un premier élément est de pérenniser les nombreux services offerts à la population pour une commune de la taille de Wellin (notamment au niveau scolaire ou des aînés). Un second est de veiller à combler les manques identifiés au niveau de certains publics cibles (petite enfance et adolescence).

Il participera également à rendre la commune attractive pour de futurs habitants (jeunes couples ou familles) en améliorant la qualité de vie sur la commune de Wellin (en lien avec le défi 1).

Les effets multiplicateurs

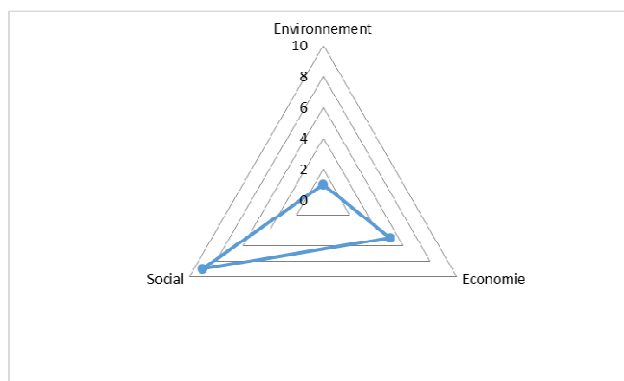
- o Renforcer l'attractivité du territoire.
- o Dynamiser l'évolution démographique et accueillir les nouveaux habitants.
- o Assurer une meilleure desserte par les réseaux de télécommunication.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Création d'activités spécifiques à destination des adolescents	Commune	Au moins 5 activités récurrentes à l'horizon 2027
Augmentation de la capacité d'accueil de la petite enfance	Commune ONE	Doublement de la capacité d'accueil dans les 10 prochaines années

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement vise bien entendu le pilier « social » par la réponse qu'il apporte aux besoins identifiés par la population. Il aura également des retombées indirectes positives pour le pilier « économie ».



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	o Création d'une épicerie sociale et mise en place d'un service Croix-Rouge
1	/
2	o Achat d'un moyen de transport (adapté aux PMRs) o Organisation d'un accueil des nouveaux habitants
3	o Aménagement d'un local dédié à la MACA o Création d'une résidence service publique o Création de structure d'accueil (crèche ou co-accueil) pour la petite enfance

Recommandations de la CLDR à la commune ou à une autre structure
o Création d'une halte-garderie avec horaires élargis
o Contribution à l'amélioration des connexions aux réseaux de télécommunication
o Aide à l'école de la FWB et au CPDA à la création d'aménagements verts dans leurs cours

Objectif 9

Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

La commune de Wellin se caractérise par un tissu associatif riche et diversifié, ce qui est, selon ses habitants, une très grande ressource du territoire.

Bien que certains manques existent, différentes infrastructures polyvalentes et de qualité sont présentes et permettent de développer de nombreuses activités socio-culturelles et sportives. Ce foisonnement d'activités est pour les habitants une grande richesse témoignant de la vitalité de la commune. Toutefois, il faut rester attentif à une programmation équilibrée et à une bonne communication ainsi qu'au soutien et à la valorisation du bénévolat (difficultés à mobiliser des bénévoles).

La population pointe également le manque de communication entre générations, ce qui conduit à la perte de la transmission des savoirs et des savoirs faire. Toutefois, des initiatives en ce sens sont entreprises, notamment par le biais du laboratoire de la vie rurale de Sohier.

La description de l'objectif (ambitions)

Pour cet objectif, l'ambition de la commune est de maintenir la qualité associative, culturelle et sportive au sein du territoire en dynamisant le terreau existant.

Les infrastructures réalisées, notamment dans le cadre du 1^{er} PCDR, seront valorisées et l'offre existante sera complétée. Les lieux de rencontre joueront donc pleinement leur rôle de dynamisation de la vie villageoise et associative.

L'accent sera plus particulièrement mis sur l'intergénérationnel et la mobilisation des différents publics (par exemple les plus jeunes).

En lien avec le défi 1, cet objectif participe à l'ambition générale d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire communal et de son attractivité

Enfin, en lien avec le fil rouge conducteur, il s'agit de coordonner et d'organiser une communication efficace entre commune / habitants / associations.

Les effets multiplicateurs

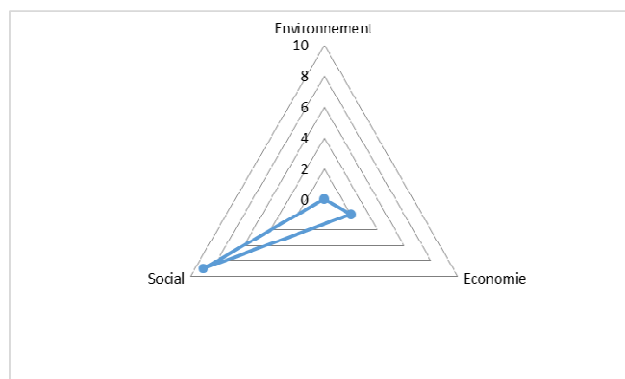
- o Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges.
- o Développer l'esprit citoyen.
- o Développer de nouvelles activités et de nouvelles initiatives.
- o Intégrer les différentes populations dans la vie locale (jeunes, plus vieux, nouveaux arrivants...).
- o Soutenir la culture.
- o Préserver la solidarité entre habitants et les liens intergénérationnels.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre d'organisations d'activités portées en commun par plusieurs associations	Commune	Au moins 5 activités tous les ans
Nombre de nouvelles activités villageoises mises en place	Commune	Au moins 1 tous les ans

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement concerne plus spécifiquement le pilier « social » et ses incidences directes sur les piliers « environnement » et « économie » seront plus limités.



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	- o Développement d'activités pour les enfants de 2 à 5 ans - o Création d'un intercomité - o Placement d'une armoire magique dans le village de Sohier - o Création d'un terrain de tennis couvert
1	- o Organisation d'activités intergénérationnelles - o Création d'un Repair Café - o Rénovation de la maison rurale de Lomprez
2	- o Création d'une « plaine de jeux » pour tout âge (fitcross) - o Développement des pratiques de lecture et des activités à la bibliothèque
3	- o Aide aux associations - o Création d'un local dédié aux jeunes, avec des activités liées - o Création d'un Conseil communal des jeunes - o Organisation d'un évènement communal autour de l'art

Recommandations de la CLDR à la commune ou à une autre structure
o Extension du terrain de football

Objectif 10

Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

La justification en lien avec le diagnostic partagé (extraits de la partie 3)

Bien que rural, le territoire communal offre de nombreux emplois avec la présence de petites structures mais également d'entreprises plus importantes (forte orientation vers le secteur de la construction) dont certaines disposent d'une renommée internationale (par exemple chapellerie). La présence d'un parc d'activités économiques bien localisé à proximité de la sortie de l'autoroute et le projet d'extension mené par la commune et Idelux sont des opportunités pour renforcer encore l'emploi.

Au niveau commercial, la population souligne la présence d'une structure commerciale intéressante, notamment la présence de grandes surfaces (alimentation, bricolage, etc.) dont le rayonnement dépasse les frontières communales. On regrettera toutefois un manque de diversité et un déclin des petits commerces.

L'agriculture présente sur le territoire communal est une agriculture très traditionnelle. Comme c'est le cas ailleurs également (contexte wallon, européen et international), cette agriculture est malheureusement en déclin : diminution du nombre d'exploitations, faible taux de reprise, augmentation de la taille des exploitations, etc.

Il est donc nécessaire de soutenir l'activité agricole. Une piste de réflexion est certainement la diversification de l'agriculture par la valorisation d'autres débouchés et d'autres productions. Toutefois, l'intérêt des agriculteurs reste faible et semble plutôt s'orienter vers les sources d'énergie renouvelables et les économies qui y sont liées.

La description de l'objectif (ambitions)

La commune ambitionne d'accompagner le développement économique en aidant les entrepreneurs à s'installer ou à se développer.

La mise en place de structures et d'infrastructures pour l'accueil des entreprises sera donc un axe de travail.

La commune visera également le développement de nouveaux créneaux économique, notamment en lien avec le GAL et l'économie sociale.

Conformément au défi, ce développement économique devra rester cohérent à l'échelle de Wellin.

Enfin, la commune veillera à communiquer pour attirer les investisseurs (fil rouge conducteur).

Les effets multiplicateurs

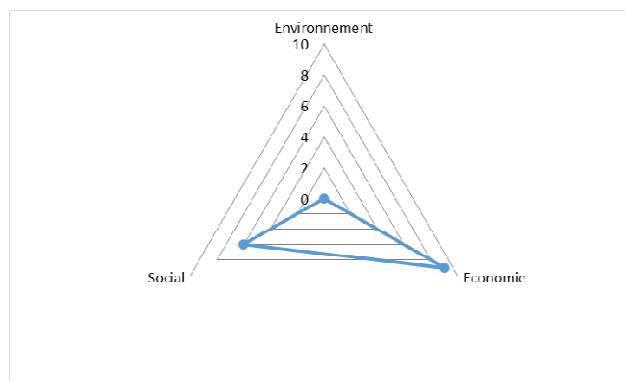
- o Maintenir et renforcer les entreprises sur la commune.
- o Ancrer les emplois au niveau local.
- o Poursuivre le développement de l'emploi salarié et indépendant.
- o Réduire le taux de chômage.
- o Réinsérer les demandeurs d'emplois dans le circuit du travail.
- o Soutenir le monde agricole.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Augmentation du nombre d'emplois salariés	ONSS Commune	Au moins 100 emplois supplémentaires en 10 ans
Actions en faveur des PME et TPE	Commune IDELUX	Au moins deux fois par an
Actions en faveur des productions agricoles	Commune GAL	Au moins cinq fois par an

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement vise le pilier « économie » par le soutien aux activités économiques. Il aura également bien entendu des répercussions positives sur le pilier « social ».



Les projets

Lot	Intitulé du projet
0	- o Adhésion à une monnaie locale - o Développement des chèques commerces - o Mise en valeur des acteurs économiques de la commune - o Création ou adhésion à un GAC
1	/
2	- o Création d'une ADL transcommunale - o Soutien à l'émergence de projets ou d'entreprises d'économie sociale - o Soutien à l'ouverture d'un hall relais dans la nouvelle zone d'activité économique
3	- o Construction ou aménagement d'un atelier rural - o Développement de projets de biométhanisation avec les agriculteurs

Recommandations de la CLDR à la commune ou à une autre structure
- o Amélioration du site Internet de la commune et du bulletin communal et engagement d'un webmaster - o Extension du règlement communal d'aide à toutes les entreprises ou indépendants - o Aménagement d'un espace de co-working

3. Les liens avec les autres politiques

3.1. Mise en relation avec la 1^{ère} ODR (2006)

La stratégie définie dans le cadre du PCDR de 2006 s'articulait autour de quatre défis majeurs concernant la vie économique, le patrimoine, la sphère sociale et l'espace de vie :

- o En 2015, la structure économique de Wellin sera renforcée et diversifiée afin de rencontrer au maximum les besoins de la population locale.
- o En 2015, les spécificités patrimoniales de Wellin seront protégées et valorisées
- o En 2015, une vie associative dynamique et plurielle intégrera l'ensemble des Wellinois.
- o En 2015, Wellin offrira un espace de vie et des services de qualité supérieure.

Le tableau suivant effectue le parallèle entre les différents objectifs et a pour but de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les deux stratégies. Lors de la 1^{ère} ODR, 13 objectifs de développement avaient été définis (10 dans le cadre du PCDR actuel).

Tableau 1 : Tableau comparatif des objectifs de développement du PCDR de 2006 et du PCDR de 2017

PCDR (2006)	PCDR (2017)	Commentaires
1.1 Améliorer l'attractivité de la commune pour les PME-TPE et les indépendants	10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale	La stratégie de 2006 et celle de 2017 se rejoignent mais aujourd'hui il est clairement mis en évidence d'autres créneaux : artisans, agriculteurs,...
1.2 Dynamiser le tissu commercial de Wellin		
1.3 Favoriser le développement d'un tourisme porteur d'emplois	6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales	Le PCDR de 2017 insiste sur la nécessité d'un tourisme intégré et diffus
2.1 Entretien et protéger les sites locaux de haute valeur écologique et /ou esthétique	2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes	Le PCDR de 2017 élargit le champ des richesses naturelles en l'ouvrant aux aspects géologiques, paysagers et forestiers
2.2 Préserver et valoriser le patrimoine archéologique et historique	3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs	Le PCDR de 2006 ciblait plus particulièrement le patrimoine archéologique et historique alors qu'en 2017, il s'agit des paysages bâtis et du patrimoine en général tout en maintenant les aspects archéologiques et historiques
2.3 Favoriser un développement de l'habitat et des espaces publics respectueux des caractéristiques villageoises	1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village	Le PCDR de 2017 met plus en avant l'accent sur le développement territorial dans son ensemble
	3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs	
2.4 Rechercher et mettre en œuvre une politique originale de sensibilisation des habitants et des touristes à la qualité de l'environnement	/	En 2017, ce point ne fait plus l'objet d'un objectif spécifique mais a été intégré dans les objectifs 2 et 3

3.1 Soutenir les initiatives locales destinées au développement de la vie associative notamment par une amélioration des infrastructures	9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités	En 2006, la volonté stratégique visait l'amélioration des infrastructures, ce qui n'est plus le cas exclusif en 2017 vu la réalisation de différentes infrastructures (par exemple la MDA à Wellin)
3.2 Développer la communication entre les associations, les acteurs socioéconomiques, les habitants et la commune	OT. Améliorer la communication, mobiliser tous les acteurs et renforcer les partenariats locaux et supra-locaux.	La communication était déjà une des préoccupations du PCDR de 2006 mais est aujourd'hui devenu un fil rouge conducteur (objectif transversal), d'où un renforcement de son importance
4.1 Accroître les possibilités de logements moyens	7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous	Le PCDR de 2006 ciblait implicitement les logements moyens alors qu'en 2017, il s'agit de diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins identifiés
4.2 Créer et améliorer des espaces et équipements collectifs conviviaux	3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs	La convivialité reste un des objectifs du PCDR de 2017
4.3 Améliorer la sécurité des usagers lents	4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique	De manière globale, les PCDR de 2006 et 2017 se rejoignent sur ce point
4.4 Améliorer la mobilité et élargir l'offre de transport proposée aux habitants de la commune	8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous	La stratégie de 2017 insiste sur l'accessibilité des services. Elle inclut également la création de services, ce qui n'était pas le cas en 2006
/	5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie	La thématique énergie ne transparaisait pas dans la stratégie définie en 2006

Fort logiquement, on observe une certaine concordance entre les objectifs définis en 2006 et ceux du PCDR de 2017, ce qui traduit la volonté de poursuivre la stratégie menée.

Toutefois, on remarquera une évolution certaine par la prise en compte plus marquée de certaines thématiques (par exemple l'énergie) ou encore la précision au niveau des cibles (par exemple un tourisme diffus et intégré). Notons également que la nécessité d'une meilleure communication s'est encore renforcée.

Ces évolutions résultent bien entendu de toute l'analyse menée dans le cadre du diagnostic partagé qui a permis de cerner les enjeux actuels et de développer une stratégie adaptée au territoire et répondant aux attentes des habitants.

3.2. Mise en relation avec le Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale » (2015)

La commune de Wellin s'est inscrite dans une dynamique transcommunale de développement en participant au Groupe d'Action Locale « Ardenne Méridionale » regroupant également les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul et Vresse-sur-Semois.

L'enjeu fondamental du projet du GAL consistera à combler ou pallier, de manière méthodique et autant que faire se pourra, les "trous" d'équipement en vue de rendre possible un développement socio-économique endogène, durable, capable de conduire au renforcement des structures existantes et à la création d'emplois.

La stratégie du GAL comprendra six types d'efforts :

- o Relier les acteurs, les services, les projets et enchaîner les bouts de solutions existant sur le territoire pour étendre leur portée et amplifier leurs effets.
- o S'organiser pour aller chercher des moyens supplémentaires d'équipement du territoire.
- o Pallier l'absence de certains équipements inaccessibles par la mise en œuvre de projets, services spécifiques, innovants, collaboratifs.
- o Exploiter au mieux les ressources de la contiguïté territoriale (avec la France, avec les pôles avoisinants, avec la Gaume).
- o Travailler à renforcer et utiliser les éléments de centralité du territoire (institutions, entreprises, équipements, produits, monuments, paysages, ressources naturelles), qui peuvent pousser son développement et sa réputation.
- o Médiatiser le territoire et ses projets pour en faire, ici et ailleurs, des objets d'attention.

La stratégie sera opérationnalisée au travers de trois grandes familles d'objectifs, déclinées en objectifs spécifiques et servies par six fiches projets.

La 1^{ère} grande famille d'objectifs vise à asseoir la capacité de développement endogène, la conscience, la visibilité et la force collective de ce territoire nouvellement constitué. Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- o Mesurer précisément et, le cas échéant, exploiter pratiquement certains potentiels de développement économique local (énergie, tourisme, 2^{ème} transformation bois, etc.).
- o Augmenter les moyens, internes et externes, dévolus à l'équipement du territoire, physique, social et entrepreneurial.
- o Nouer des coopérations avec des acteurs puissants (entreprises, institutions), du territoire et d'ailleurs, pour la réalisation des projets du GAL.
- o S'exprimer, fort au besoin, d'une seule voix pour obtenir des moyens de développement légitimes.
- o Imposer une image unitaire et positive du territoire, de ses acteurs, de ses ressources.

La 2^{ème} grande famille d'objectifs vise à renforcer la capacité des acteurs locaux à créer de la valeur ajoutée par une exploitation plus complète de ressources locales : sylviculture, agriculture, construction, tourisme, artisanat. Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- o Structurer et professionnaliser les acteurs de plusieurs secteurs (agriculture, forêt privée, tourisme, artisanat).
- o Créer des outils de transformation, valorisation, promotion neufs.

- Essayer de nouvelles productions, créer de nouveaux produits.
- Décloisonner le développement des secteurs (agriculture et HoReCa et santé, ressources naturelles et construction et insertion, commerce et tourisme et artisanat, etc.).

La 3^{ème} grande famille d'objectifs vise à étoffer l'offre et la fréquentation de services et projets d'insertion sur le territoire à destination de plusieurs publics cibles (jeunes, personnes précarisées, personnes âgées, personnes handicapées). Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les services existants et créer de nouveaux services.
- Couvrir le territoire et rendre les services mieux visibles et mieux accessibles.
- Atteindre, sensibiliser, impliquer les publics visés et leurs relais.
- Réduire les situations, les conditions de précarité.
- Décloisonner l'approche de l'insertion, l'articuler au développement de l'activité économique.

Six fiches projets permettront d'exécuter la stratégie, c'est-à-dire d'atteindre les objectifs et faire vivre le thème fédérateur :

- Appui technique.
- Communication, promotion, animation.
- Service d'étude et de gestion de projet.
- Agriculture.
- Tourisme.
- Insertion sociale et professionnelle.

En cours de programmation, les projets de coopération compléteront ce dispositif d'intervention.

A la lecture des éléments développés ci-avant, il apparaît clairement que les stratégies du PCDR et du GAL entrent en résonnance : effort de communication, valorisation du potentiel de développement local, déployer de nouveaux créneaux pour le secteur agricole, renforcement de l'offre en services, etc.

Lors de l'élaboration du PCDR, la volonté a été, dès le départ, de mettre en place une coordination avec le GAL, notamment par la participation aux groupes de travail.

Par ailleurs, cette dynamique stratégique territoriale supra-communale pourra encore s'amplifier avec la mise en œuvre d'un Parc Naturel sur le même territoire que le GAL.

3.3. Mise en relation avec les documents opérationnels

La commune de Wellin dispose de toute une série de programmes opérationnels sur lesquels peut (doit) s'appuyer la concrétisation de la stratégie de développement.

Le tableau suivant a donc pour objectif de les mettre en relation avec le PCDR. Il est en effet impératif de créer des passerelles entre les différents plans et programmes afin d'amplifier les impacts et les résultats.

Tableau 2 : Liens entre le PCDR et les autres plans et programmes.

Objectifs du PCDR (2017)	Autres plans et programmes associés
Défi 1 : En 2027, Wellin aura réussi un développement préservant le cadre de vie et valorisant le patrimoine naturel, paysager et bâti.	
1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village	Parc naturel "Ardenne méridionale" CCATM Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne
2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes	Contrat de rivière "Lesse" Parc naturel "Ardenne méridionale" Geopark "Famenne-Ardenne" Projet Life Plan d'aménagement forestier Maison du Tourisme "Forêt de Saint-Hubert" Massif forestier "Grande Forêt de Saint-Hubert" ASBL Naturalistes de la Haute Lesse
3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs	Parc naturel "Ardenne méridionale"
4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique	GAL "Ardenne méridionale" Pays de Famenne
5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie	Convention des Maires Parc naturel "Ardenne méridionale" Plate-forme Bois Energie
6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales	Parc naturel "Ardenne méridionale" GAL "Ardenne méridionale" Maison du Tourisme "Forêt de Saint-Hubert" Massif forestier "Grande Forêt de Saint-Hubert" Geopark "Famenne-Ardenne"
Défi 2 : En 2027, Wellin aura réussi un développement favorisant une évolution démographique et économique intégrée, harmonieuse et équilibrée.	
7. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous	Ancrage communal
8. Garantir la création et l'accès aux services pour tous	Plan de cohésion sociale Bilboquet EPN "Haute Lesse"
9. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités	Cellule culturelle "Haute Lesse" Complexe sportif
10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale	Parc naturel "Ardenne méridionale" GAL "Ardenne méridionale" Bassin économique "Haute Lesse" DEFITS
Améliorer la communication, mobiliser tous les acteurs et renforcer les partenariats locaux et supra-locaux.	

4. La prise en compte du développement durable

L'intégration des principes du développement durable a constitué un leitmotiv dans la définition de la présente stratégie de développement.

Rappelons ici plusieurs éléments développés tout au long du document qui démontrent à souhait l'intégration des principes de développement durable dans la politique communale :

- o L'inscription dans une dynamique territoriale transcommunale.
- o La participation au Contrat de rivière de la Lesse.
- o L'adhésion à la charte PEFC sur l'ensemble de la forêt communale.
- o L'établissement d'un Plan d'Actions pour l'Energie Durable.
- o Plateforme Bois Energie.
- o Parc naturel « Ardenne méridionale ».
- o ...

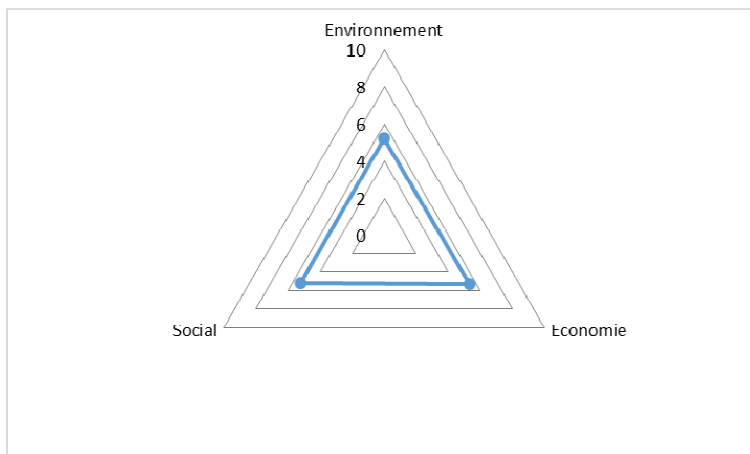
Par ailleurs, tout au long de la démarche de constitution de la stratégie de développement, et en référence au décret relatif au développement rural (11 avril 2014), les éléments prioritaires suivants ont été intégrés :

- o Le souci de préserver les intérêts des générations futures.
- o L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité.
- o La participation large des acteurs.
- o La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural.
- o La solidarité avec les autres territoires.
- o L'évaluation permanente.

Ces différents principes se traduisent dans les différentes parties du PCDR afin que celui-ci s'inscrive dans une démarche durable. Citons sans être exhaustif :

- o L'analyse plus détaillée de certaines thématiques dans la partie 1 : la gestion des déchets, la gestion énergétique et la santé par exemple.
- o La mise en évidence de l'apport de la population (participation) dans la rédaction du diagnostic partagé (partie 3).
- o La structuration du diagnostic partagé (partie 3) selon les 3 piliers du développement durable.
- o La mise en évidence des impacts de la stratégie de développement (partie 4) sur le développement durable.
- o La constitution d'indicateurs de résultats permettant l'évaluation continue des objectifs de développement et des projets.
- o L'analyse des impacts des différents projets sur les piliers du développement durable.
- o La mise en place d'un cadre spécifique « développement durable » dans les différentes fiches-projets.

Il en résulte une stratégie de développement qui prend en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux. En effet, si l'on synthétise les liens de chaque objectif avec les piliers du développement durable, on obtient un graphique global équilibré entre environnement, économie et social, ce qui répond au **souhait de départ des habitants, à savoir un développement démographique et économique harmonieux, intégré et préservant le cadre de vie** (voir les 2 défis de la stratégie de développement).



Si l'on se réfère au décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable (27 juin 2013), trois principes directeurs sont définis :

- Le principe d'efficience selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre.
- Le principe de résilience, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice.
- Le principe de suffisance, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.

Afin de prendre en compte le principe d'efficience, la stratégie de développement de Wellin se base sur la mise en évidence et la valorisation des ressources locales (cadre de vie, ressources naturelles, forêt, patrimoine, associations, etc). La mobilisation de ces ressources vise également par l'identification des effets multiplicateurs à amplifier les résultats futurs. Elle vise en outre à gérer avec parcimonie les ressources naturelles non renouvelables (accent mis sur la biodiversité, l'énergie, etc).

L'approche transversale et mobilisatrice de la stratégie de développement, comme le démontre les différents liens avec les plans et programmes pré-existants ou à venir, conforte la recherche du principe de résilience. Il en est de même pour la valorisation des partenariats supra-communaux au niveau économique, touristique, culturel, etc.

Dans un principe de suffisance, la stratégie de développement définie dans le PCDR consacre un volet spécifique à la cohésion sociale par la prise en compte des besoins de chacun (enfants, jeunes, personnes âgées, etc).